

COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS
Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 8 mars 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 8 mars 2013 à 19 h en Mairie de Saint Servin du Bois.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc HIPPOLYTE, Jean-Paul GRILLOT, René PAULUS, Martine BOYER, Pascale FALLOURD, Nadine PALERMO, Nicole LEVIEUX, Jean-Luc DRUOT, Jean-Claude PIERRAT, Gilbert BROCHOT, Philippe DESBROSSES, Christiane BRAMARD, Anne-Marie LALLEMENT, Catherine GRANDIN, Jérôme HAMULKA, Catherine CHARPENTIER.

EXCUSES : Delphine ACIER, Alban VINCENOT, Jean-Claude DUFOUR.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BOYER.

ORDRE DU JOUR

- ↓ Compte rendu de la dernière séance
- ↓ Dossiers en cours
- ↓ Travaux en cours
- ↓ Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 7 janvier 2013 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - DOSSIERS EN COURS

Travaux école - Avenant à la maîtrise d'œuvre

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restructuration de l'école maternelle. L'estimation prévisionnelle définitive à l'issue de la mission APD a été arrêtée ainsi que le montant définitif de la rémunération et la répartition entre les membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Aussi, suivant l'article 3 du CCAP de maîtrise d'œuvre, il convient de passer un avenant de 900 € HT pour fixer le forfait définitif de rémunération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant de 900 € dans le cadre du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et autorise le Maire à le signer.

Rythmes scolaires

Jean Marc HIPPOLYTE rappelle le dispositif au Conseil Municipal et donne sa position : » *Je citerai tout d'abord Vincent Peillon, ministre de l'Education Nationale: « Il y a une certitude : c'est qu'en 2014, tous les enfants de France seront à la semaine de 4,5 jours. Donc il faut se calmer. Il faut trouver de la sérénité. Il ne faut pas en faire un objet de polémique, parce que c'est encore sur le dos des enfants. »*

Je ne cacherai pas mon positionnement, plutôt favorable à la réforme, à la condition que l'élaboration d'un projet éducatif de territoire (PEDT) soit ambitieuse. Chaque fois que l'on ouvre un chantier qui veut faire bouger les choses, on se heurte aux réactions des acteurs sur le terrain. Il faut alors beaucoup de pédagogie et surtout organiser la concertation.

Les difficultés de la mise en application de la réforme, tout comme les attentes des professionnels de l'éducation et des parents, sont multiples... C'est pourquoi, je vous propose de demander une dérogation pour la rentrée 2014.

En effet, pour réussir la réforme, je préfère, et c'est l'intérêt des élèves, qu'on le fasse bien.

Initialement la réforme avait créé une véritable extension de l'obligation publique d'accueil éducatif de 3 heures par semaine. Elle avait pour corollaire la gratuité sur cette partie de l'accueil périscolaire et donc un coût supplémentaire pour la collectivité. Malgré tout, cette perspective demeure et c'est celle qu'il faut maintenant travailler dans le cadre des projets éducatifs locaux qui associeront l'État, les collectivités territoriales et les partenaires de l'école. L'investissement public de l'État et des collectivités devra garantir l'équité territoriale de cette nouvelle ambition éducative.

Concernant cette nouvelle ambition éducative, je souhaite souligner l'importance que revêt à mes yeux l'éducation populaire et afin d'illustrer ma pensée, je me permets d'évoquer les déclarations de Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative: «Pour la première fois de l'histoire de la République, l'éducation populaire a été inscrite dans l'intitulé d'un ministère. Pour les acteurs et les connaisseurs de cet univers, dont les racines remontent aux Lumières, rappelons-le, c'est le signe d'une reconnaissance par un gouvernement de gauche d'une longue histoire souvent mal connue. Une histoire qui a accompagné la construction républicaine. Pour Christian Maurel, l'éducation populaire n'est rien de moins que la dimension culturelle du mouvement ouvrier. L'éducation populaire est une belle singularité constitutive de l'identité de la France. L'éducation populaire est une utopie. Mais une utopie devenue une réalité bien tangible, qui a cette faculté de se réinventer sans cesse. Cette utopie originelle est celle de l'émancipation du peuple par la culture au sens large, par la connaissance et par l'éducation non formelle. C'est celle de l'engagement individuel dans un projet collectif, pour retisser le lien social mis à mal par tant d'années de crise. C'est celle du débat et de la confrontation démocratiques, quand le citoyen estime que son droit d'expression n'est pas suffisamment pris en compte. N'ayons pas peur des mots : l'éducation populaire, c'est un rêve né en France, lié à l'universalité de nos valeurs, au premier rang desquels nous plaçons l'égalité de chaque citoyen. Et n'oublions pas que chacun, chacune, est l'acteur de cette utopie. Dans un monde où tout se vend et tout s'achète, où la concurrence et le matérialisme dominant, l'utopie de l'éducation populaire paraît bien subversive à certains ! Subversive oui, mais salutaire surtout ! La puissance publique, l'État, a un devoir d'accompagner ce combat qu'est l'éducation populaire, parce que, tout simplement, la nature de l'homme ne se résume pas à produire et à consommer. Le bénévole associatif, le militant, le salarié d'un mouvement d'éducation populaire, l'animateur de la vie culturelle et sociale, tous participent à l'éducation populaire. »

La loi prévoit de reconnaître la complémentarité des temps éducatifs entre les temps d'apprentissage du socle de compétences et les temps de découverte et d'initiation aux pratiques culturelles, artistiques, et sportives. Les mouvements d'éducation populaire, comme la Ligue de l'enseignement tiendront donc un rôle majeur dans la refondation de l'école.

En effet, la Ligue de l'enseignement a choisi de s'engager dans l'élaboration des PEDT aux côtés des DASEN et des collectivités. Elle propose des actions de sensibilisation comme l'organisation de réunions publiques locales ainsi que des actions d'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes, en proposant des organisations des temps éducatifs, en évaluant les besoins en acteurs et les moyens. En outre, elle se propose d'intervenir dans la phase plus opérationnelle en trouvant par exemple les animateurs nécessaires et en examinant leur qualification ou encore en accompagnant des associations qui pourraient être complémentaires de l'école.

L'école ne peut pas vivre dans l'isolement. La responsabilité enseignante se conjugue avec la solidarité de la société. Il nous revient d'inventer, de créer des lieux et des temps de rencontre, d'échange et de réflexion.

Je vous propose donc de profiter de cette année de report pour travailler dans cet esprit en étant accompagnés par le délégué de la Ligue de l'enseignement pour la Saône et Loire. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander une dérogation pour la rentrée 2014, de mettre en place des groupes de travail associant parents, enseignants, élus, responsables associatifs et de demander à être accompagnés dans cette démarche par la ligue de l'enseignement avec pour objectif l'élaboration d'un projet éducatif de territoire.

JURY D'ASSISES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des articles 254 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises. Selon le principe prévu par l'article 260 du code de procédure pénale, la liste annuelle doit comprendre un juré pour 1 300 habitants. Les communes de plus de 1 300 habitants sont amenées à tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par cet article.

Après avoir procédé au tirage au sort qui est effectué à partir de la liste électorale, les trois noms seront adressés au Tribunal de Grande Instance de Chalon sur Saône ; par ailleurs un courrier d'information sera envoyé aux administrés concernés.

F.S.L. Année 2013

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département s'est vu confier la compétence du Fonds Solidarité Logement qui a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus en difficulté.

Il propose de renouveler la cotisation pour l'année 2013 basée sur la population totale de la commune multipliée par 0.35 € par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler la participation financière de la Commune pour le fonds solidarité logement pour l'année 2013 calculée sur la base de la population totale de la collectivité multipliée par 0.35 € par habitant et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

Communauté Urbaine Creusot Montceau - Fonds Communautaire 2013 : Travaux d'accessibilité

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le Fonds Communautaire pour l'accessibilité mis en place par la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Ce fonds sert à financer des travaux pour l'accessibilité des bâtiments communaux.

En 2012, un dossier avait été déposé et la Commune avait réalisé des travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente.

Pour 2013, il est proposé de demander une aide financière pour l'accessibilité de la rampe extérieure dans le cadre des travaux du Cabinet médical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de déposer un dossier à la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour financer ces travaux et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

II - TRAVAUX EN COURS

René PAULUS, adjoint, fait un point sur les travaux effectués dans la Commune : au niveau des travaux du cabinet médical, les travaux avancent et les délais sont respectés par les entreprises conformément au planning établi. Pour le lotissement du Clouzeau, les travaux se poursuivent.

III - QUESTIONS DIVERSES

↳ Office Municipal de la Culture

Pascale FALLOURD évoque les prochaines manifestations culturelles qui doivent se dérouler à Saint Sernin du Bois. Elles seront bientôt en ligne sur le site de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Le prochain conseil municipal est fixé le mercredi 27 mars 2013 à 19 heures (vote du budget).

Le Maire
Jean Marc HIPPELLE

